Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 31 janvier 2019

Les débats sur le règlement du conflit du Haut Karabakh dominent la presse du jour.

Nikol Pachinian a exclu tout règlement «territoires contre paix» avec Bakou / Les journaux reviennent sur la déclaration du Premier ministre Nikol Pachinian selon laquelle « l'Arménie et le Haut Karabakh n'accepteront pas de concessions territoriales à l'Azerbaïdjan en échange d'une simple paix dans la région ». Les quotidiens *Jamanak* et *Joghovourd* voient un renforcement des positions d'Erevan dans le processus de négociation du Karabakh. Selon le quotidien *Jamanak*, les autorités arméniennes ont durci leur rhétorique sur le Haut Karabakh depuis la rencontre de Nikol Pachinian avec le Président azerbaïdjanais, Ilham Aliyev, à Davos. En particulier, *Jamanak* avance que le fait que N. Pachinian a exclu tout règlement «territoires contre paix» avec Bakou suggère qu'aucune pression n'a été exercée sur N. Pachinian à Davos. Le trihebdomadaire *168 jam* rend compte de l'avis de l'expert en négociations, conseiller principal de CM&Partners, Artur Martirossian, selon lequel bien que toute négociation fasse objet d'une confidentialité, les dirigeants révolutionnaires avaient promis une transparence totale dans leurs actes. Selon l'expert il y aurait une incohérence entre les déclarations de Nikol Pachinian et les actions de son gouvernement. Selon lui, il est incompréhensible que le Ministre des Affaires étrangères d'Arménie mène des négociations avec son homologue alors que Nikol Pachinian déclare que les négociations sans la participation des autorités du Haut Karabakh n'ont pas de sens.

Les États-Unis se seraient activés dans le processus de règlement du conflit du Haut Karabakh/ Le quotidien *Joghovourd* note que récemment les États-Unis ont été plus actifs que d'habitude dans le processus des négociations. Selon *Joghovourd*, ce processus serait personnellement coordonné par John Bolton, Conseiller américain pour la sécurité nationale du Président américain Donald Trump. Dans ce contexte, la presse revient sur la conversation téléphonique entre J. Bolton et I. Aliyev dont le sujet principal était les perspectives de résolution du conflit du Haut Karabakh. Les journaux prennent note que John Bolton a également eu une conversation téléphonique avec Nikol Pachinian le 24 janvier 2019, mais ce dernier avait déclaré avoir discuté de questions relatives à la situation dans la région et aux relations bilatérales et a affirmé ne pas avoir discuté du conflit du Haut Karabakh (cf. revue du 25 janvier 2019). *168 jam* rend compte de l'avis du politologue Aghassi Yenokian selon lequel le conflit du Haut Karabakh a bien été discuté lors de la conversation Pachinian-Bolton : « Si les questions de sécurité internationale et régionale ont été discutées au cours de l'entretien, cela signifie que la question du Haut Karabakh a également été abordée car ce conflit est une question de sécurité régionale. »

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Hayots Achkhar*- ***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** ***Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** ***Joghovourd-quotidien, tirage-3500***

exemplaires ; *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.